

Outil de création/rédaction de descriptions de travail, plans et systèmes d'évaluation des emplois

Objet

Le gouvernement du Canada (GC) sollicite la participation de l'industrie à des fins de cueillette d'information au sujet d'outils de création/rédaction de descriptions de travail, de plans d'évaluation des emplois et de systèmes d'évaluation des emplois.

Le GC envisage l'achat d'outils, de plans, de systèmes et de programmes commerciaux sur étagère (COTS) susceptibles de fournir un système de classification de bout en bout qui comprend **au moins un** des éléments suivants :

- a) Outil informatisé de création/rédaction de descriptions de travail;
- b) Plans d'évaluation des emplois non sexiste qui couvrent tout ou la plus grande partie de l'éventail des activités exécutées au GC ou qui peuvent être configurés de façon à inclure l'éventail des activités;
- c) Programme/application informatisé d'évaluation des emplois.

Le but de la tenue de séances individuelles est d'acquérir une meilleure compréhension de l'industrie dans son ensemble et d'obtenir son apport sur les outils, les plans, les systèmes et les programmes disponibles qui sont liés directement à la création/rédaction des descriptions de travail et de l'évaluation des emplois.

Au cours des séances individuelles, le GC demande que l'industrie fournisse une vue d'ensemble de ses capacités et qu'elle fasse la démonstration de ses outils, de ses plans et de ses systèmes/programmes. En outre, lors de ces séances, l'industrie peut présenter tout renseignement qui de son avis, pourrait aider le GC à établir la portée de ces travaux et à comprendre la méthodologie et les capacités de l'industrie.

Les renseignements réunis aideront le GC à déterminer s'il devrait procéder ou non à l'acquisition de ce type d'outils.

Contexte

Dans le Plan d'action économique de 2012, le GC «est déterminé à rationaliser, à regrouper et à normaliser les fonctions et activités administratives, tant au sein des organisations qu'au niveau interorganisationnel. » Pour respecter cet engagement, le GC modernise son système de classification des emplois.

Le GC définit le système de classification des emplois ainsi : « l'infrastructure pour la gestion et le contrôle efficaces de la classification des postes dans la fonction publique, comprenant des politiques, des lignes directrices, des normes de classification, des groupes professionnels, des descriptions de travail, des évaluations d'emplois, ainsi que des mécanismes de surveillance et de règlement de griefs. Le système permet d'établir la valeur relative du travail et procure un fondement pour la rémunération des employés dans la fonction publique. »

La modernisation du système de classification des emplois rationalisera et simplifiera la rédaction des descriptions de travail et l'évaluation des emplois, et elle assurera l'impartialité et la cohérence dans la classification des emplois tout en fournissant les avantages suivants :

- Réduction du temps consacré à la classification des postes et à la rédaction des descriptions de travail;
- Normalisation accrue des descriptions d'emploi à l'échelle du GC;
- Cohérence accrue des décisions d'évaluation à l'échelle du GC;
- Solution unique de bout en bout de classification pour le GC;
- Amélioration continue de la valeur opérationnelle et de la prestation des services de façon que les programmes et services puissent continuer à être dispensés de façon fiable et à moindre coût pour les Canadiens;
- Solution sécuritaire et fiable de classification.

Le GC utilise un modèle décentralisé pour l'évaluation des emplois, suivant lequel les cadres supérieurs dans les ministères possèdent un pouvoir délégué en matière de classification, qu'ils peuvent exercer en se fondant sur les politiques et les outils élaborés par le GC. La gamme des travaux exécutés au sein du GC est complexe et elle :

- touche directement 195 000 employés répartis dans 90 ministères et organismes;
- représente une facture annuelle de salaire de plus de 14 milliards de dollars;
- englobe 27 groupes professionnels représentés par 17 agents de négociation;
- est régie par ou repose sur six lois;
- comprend plus de 70 plans d'évaluation des emplois comprenant 662 niveaux distincts d'évaluation et environ 1 500 descriptions de travail de postes repères;
- concerne une exécution tant au Canada qu'à l'étranger.

Voici une liste préliminaire des fonctionnalités ciblées des outils :

1. Les outils/programmes/applications doivent posséder des capacités correspondantes (p. ex. ceux-ci sont en mesure de fournir au GC, lors de la transmission de nuit, des données globales ainsi que des données ministérielles);
2. Les outils doivent être bilingues ou le vendeur potentiel doit être disposé à collaborer avec le GC afin de fournir l'interface de l'utilisateur dans les deux langues officielles;
3. La conception et l'application des outils doivent être non sexistes;
4. Les outils doivent être conformes à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (c.-à-d. mesurer qualifications, efforts, responsabilités et conditions de travail);
5. Les outils doivent respecter les normes sur l'accessibilité, telles que définies dans la Norme sur l'accessibilité des sites Web du Secrétariat du Conseil du Trésor et répondre aux besoins des personnes présentant des besoins spéciaux.

Le GC invite les parties intéressées à participer aux séances individuelles et à tous les processus de demandes de renseignements et de demandes de propositions qui suivront, y compris toute association industrielle représentant un segment du marché qui pourrait être touché.

Les participants intéressés doivent inscrire leurs représentants à la séance individuelle en envoyant un courriel à Alexandra.Millan@tbs-sct.gc.ca au plus tard à 23 h 59 HAE le 17 mars 2015. Au moment de l'inscription, les participants doivent indiquer la dénomination sociale légale, l'adresse postale, l'adresse électronique et le domaine d'expertise de l'entreprise et préciser le nom des représentants qui assisteront à la séance. En fournissant les renseignements susmentionnés, les parties consentent à ce que cette information soit communiquée au public par tout moyen que le gouvernement jugera approprié.

Toutes les rencontres individuelles auront lieu dans la région de la capitale nationale, dans les locaux du gouvernement. Dans l'éventualité où une séance individuelle ne soit pas possible en raison de l'emplacement de l'industrie, une méthode de rechange sera prévue (p. ex. vidéoconférence, WebEx).

Nous ferons tout notre possible pour satisfaire aux demandes précises concernant les heures et les dates. Ces séances exigent que l'on se tienne debout pendant deux heures. Les participants à la réunion peuvent être accompagnés de 5 représentants, au plus. Les participants doivent apporter un ordinateur/ordinateur portable qui peut être branché à un projecteur au moyen d'un port HDMI ou VGA. Le gouvernement du Canada fournira le matériel de projection. L'emplacement et l'heure de la rencontre individuelle seront fournis aux participants au moment de la confirmation, par le GC, de la date et de l'heure de la rencontre.

Les représentants devront présenter une pièce d'identité avec photo (p. ex. permis de conduire) au moment de l'enregistrement aux séances individuelles.